

1. Après avoir pris connaissance du numéro de votre chambre et du service où vous êtes hospitalisé(e), présentez-vous pour l'ouverture de votre ligne :
 - au standard du site Yves Le Foll (rez-de-chaussée, hall principal) de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h les samedis, dimanches et jours fériés
 - ou auprès du secrétariat ou de la salle de soins de la Médecine Gériatrique 1 ou de Soins de Suite et Réadaptation (SSRG) selon votre secteur d'hospitalisation.

Indiquez très précisément le nom du service, le numéro de votre chambre et la position de votre lit (côté porte ou fenêtre). Une ligne d'accès direct vous sera ouverte gratuitement, uniquement pour recevoir les appels. Si vous souhaitez également émettre des appels, il vous faudra régler **un forfait pour l'ensemble de votre séjour. Celui-ci sera non remboursable et vous permettra de passer des appels en illimité vers : les fixes et les mobiles en France métropolitaine, les fixes à destination des DOM-TOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte), les fixes à destination des pays européens proches (Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canaries, Danemark, Espagne, Îles Féroé, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Vatican), les fixes et mobiles vers les USA (sauf Alaska et Hawaï) et le Canada, les numéros spéciaux gratuits dit "SVA" (Services à Valeur Ajoutée).**

Pour les appels non compris dans le forfait de base, les tarifs à la minute sont consultables au standard ou auprès du secrétariat ou de la salle de soins de la Médecine Gériatrique 1, de Soins de Suite et Réadaptation selon votre secteur d'hospitalisation lors de l'ouverture de la ligne téléphonique. Nous vous conseillons d'estimer au plus juste votre consommation selon le tarif appliqué et la durée de vos appels : **LE CENTRE HOSPITALIER NE POURRA PAS VOUS REMBOURSER LES UNITÉS NON CONSOMMÉES.**

2. Le numéro de code secret sans lequel il vous sera impossible de téléphoner vous sera communiqué ;
3. Vous êtes invité(e) à appeler le Standard (composez le 60123) :
 - Si vous changez de chambre,
 - pour connaître votre consommation d'unités, si vous avez souscrit un crédit téléphonique pour les appels non compris dans le forfait de base,
 - pour signaler votre sortie.
4. Pour renouveler votre crédit téléphonique (appels hors forfait) :
 - Hôpital Yves Le Foll : il est nécessaire que vous-même ou un membre de votre entourage se déplace au standard pendant les horaires ouvrables indiqués ci-dessus.
 - Site des Capucins (Médecine Gériatrique 1 ou SSR Gériatrique) : il est nécessaire que vous-même ou un membre de votre entourage se renseigne auprès du secrétariat durant les horaires d'ouverture ou de la salle de soins.

Nous vous conseillons d'estimer au plus juste votre consommation selon le tarif appliqué et la durée de vos appels.

